



INFORMATIONS
RAMASSAGE SCOLAIRE RECTO-VERSO
Année scolaire 2021-2022

☞ **POUR LE REGLEMENT 2 FACTURES de 50 % SONT ENVOYEEES par an**
(si vous souhaitez régler le solde annuel dès la 1ère facturation cochez :☐)

☞ **JOINDRE LA DEROGATION DE L'INSPECTION ACADEMIQUE OU INSPECTION DIOCESAINE**
EN CAS DE NON RESPECT DE SECTORISATION

☞ **JOINDRE UNE ATTESTATION D'ASSURANCE SCOLAIRE ET/OU RESPONSABILITE CIVILE**

INCIVILITES : Le règlement intérieur de la Région AURA s'appliquera au cas d'incivilités.

☞ **A RETOURNER EXCLUSIVEMENT DU 3 MAI AU 19 JUILLET 2021. Délai retardataire majoration de 30 €.**

A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-LIGNON (CCHL)

13, allée des Pâquerettes - 43190 TENCE

☎ : 04 71 59 87 63 ☒ : cc.hautlignon@wanadoo.fr

Contact : Christelle CHARRAS.

TARIFS RAMASSAGE SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2021-2022

POUR LES ELEVES SCOLARISES SUR LE HAUT-LIGNON

(Le Chambon/Lignon, Le Mazet Saint-Voy, Saint-Jeures, Tence)

ETABLISSEMENTS	MONTANT ANNUEL PAR ENFANT
élève en maternelle et primaire	130 €
élève en collège	175 €

Réductions appliquées à partir du 2^{ème} enfant : 2^{ème} enfant : - 12 € / 3^{ème} enfant : - 28 € / 4^{ème} enfant : gratuit.

POUR LES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES SCOLARISES SUR YSSINGEAUX

Aucune réduction n'est appliquée.

LIGNES	MONTANT ANNUEL PAR ENFANT
<u>H 40 TENCE-YSSINGEAUX</u>	
TENCE	225 €
<u>H 41 CHAMBON/LIGNON-YSSINGEAUX</u>	
CHAMBON / MAZET ST-VOY / LA PIERRE PLANTEE	225 €
FREYCENET	225 €
RECHARINGES	225 €
MAMEA/LA JEANNE	225 €
SAINT-JEURES	225 €
ARAULES/LACHAMP DES CAYRES	225 €
LIVINHAC	225 €
ETUDIANT	450 €

SUITE AU VERSO →

INFORMATIONS IMPORTANTES

◆ Une carte de transport sera adressée au domicile via une enveloppe timbrée, Format C4. (229 X 324 mm). **VOUS DEVREZ APPOSER LA PHOTO D'IDENTITE.** (Pour info : une carte sans photo sera considérée comme non valable et comme une infraction de catégorie 1). L'élève doit être en mesure de la présenter à chaque contrôle ou demande.

◆ Aucune réduction ne sera accordée pour l'interruption de prise du car pour maladie, stage ou autre.

◆ Déménagement en cours d'année : prévenir la Communauté de Communes du Haut-Lignon et retourner la carte de transport de l'élève.

◆ **UNE PARTICIPATION DE 15 € VOUS SERA TARIFEE EN CAS DE DEMANDE DE DUPLICATA.**

◆ **A NOTER :**

* en cas d'intempéries vous pouvez contacter le transporteur AUTOCARS JACCON, ☎ : **04-71-59-81-78.**

* Veuillez indiquer votre numéro de portable afin d'être prévenu en cas d'annulation du service.

* Vous devez rendre à la CCHL la carte de transports de l'élève en cas de radiation.

CAS DES GARDES ALTERNEES

◆ Une carte de transport sera adressée au domicile DES DEUX PARENTS via DEUX ENVELOPPES TIMBRES, Format C4. (229 X 324 mm). **VOUS DEVREZ APPOSER LA PHOTO D'IDENTITE SUR CHAQUE CARTE.** (Pour info : une carte sans photo sera considérée comme non valable et comme une infraction de catégorie 1). L'élève doit être en mesure de les présenter à chaque contrôle ou demande.

◆ VOUS DEVEZ JOINDRE A L'INSCRIPTION UN COURRIER SIGNE DES DEUX PARENTS QUI STIPULE LA FREQUENCE D'UTILISATION DE CHACUN DES SERVICES ET/OU LIGNES REGULIERES.